



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 068/2023
SÉANCE N° 4 DU 22 MAI 2023

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGÉ.E DE PROJET DU SCHÉMA DIRECTEUR DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS À TEMPS COMPLET – CONTRAT DE PROJET 3 ANS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 16 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 13), Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 24 et jusqu'à 20 h 30), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust (à partir de 18 h 24), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 24), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (jusqu'à 19 h 45), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 37), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 21), Guy Toquet (jusqu'à 19 h 58), Christine Dubois (à partir de 18 h 16), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 19 h 45), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 13) et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huauumé, Mickaël Marquet.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Catherine Roy a donné pouvoir à Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Sébastien Buron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 45), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 45), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Christian Lefort et Céline Loiseau ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 mai 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGÉ.E DE PROJET DU SCHEMA DIRECTEUR DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS À TEMPS COMPLET – CONTRAT DE PROJET 3 ANS

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le titre III - Recrutement par contrat du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24, 25 et 26,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 6/2022 du 31 janvier 2022 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant qu'il convient de créer un emploi non permanent de chargé.e de projet du schéma directeur de prévention et collecte des déchets à temps complet pour une durée de 3 ans,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} juin 2023, un emploi non permanent de chargé.e de projet du schéma directeur de prévention et collecte des déchets contractuel.le relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet est créé à l'effectif des services de Laval Agglomération, rattaché à la direction prévention et gestion des déchets.

Article 2

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien ce projet, soit la mise en place et la réalisation des différents axes du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets sur la période du mandat (2021-2026).

Les missions de cet emploi seront plus particulièrement les suivantes :

- assurer le pilotage et le suivi du projet de refonte de la redevance spéciale, depuis la phase diagnostic, jusqu'à sa mise en œuvre, en 2024,
- assurer le pilotage et le suivi de la mise en place du logiciel métier déchets : suivi des dotations bacs, relation aux usagers, installation des points d'apport volontaire, etc.,

- assurer la mise en place et le suivi d'un tableau de bord relatif à la mise en œuvre du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets de Laval Agglomération.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023.

Ce contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Ce contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.

L'agent contractuel recruté devra justifier :

- diplôme d'état d'ingénieur ou formation universitaire niveau 6 dans le domaine des sciences de l'environnement, de la prévention et de la gestion des déchets, de l'aménagement du territoire,
- maîtrise des principes de prévention des déchets et intérêt manifeste pour l'environnement et notamment les déchets,
- expérience dans le domaine de la mise en place et du suivi de projets.

Article 3

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019 1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Article 4

La rémunération sera calculée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux avec l'octroi d'un régime indemnitaire défini par la délibération du 31 janvier 2022 portant mise en œuvre du RIFSEEP pour le personnel de Laval Agglomération.

Article 5

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers communautaires s'étant abstenus (Jean-Louis Deulofeu, Didier Pillon, Samia Soultani, Chantal Grandière, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino et Pierrick Guesné).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230522-S04-CC-068-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Mise en ligne : 26/05/23